

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-DIEU  
MRC DES BASQUES**

**23 novembre 2020** À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue à huis clos au lieu habituel des délibérations, lundi le 23 novembre 2020, à laquelle étaient présents:

Monsieur Alain Bélanger, maire

Mesdames Louiselle Rioux  
Nancy Gagné

Messieurs Frédéric Bastille

Étaient absents Mme la conseillère Tania Gagnon-Malenfant et M. le conseiller Frédéric Leblond.

Tous les conseillers (ères) formant quorum sous la présidence de M. Alain Bélanger, maire.

Était également présent à ladite séance M. Daniel Dufour, directeur général de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

Les membres du conseil présents confirment que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés dans les délais légaux. Le maire signale donc qu'elle est régulièrement tenue selon la loi.

**2020-11-238 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** l'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2020-11-239 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 443 MODIFIANT LE MONTANT DE L'EMPRUNT AUTORISÉ PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 438 POUR LE PORTER À 2 074 500 \$ EN RAISON DE LA SUBVENTION VERSÉE SUR UNE PÉRIODE DE VINGT (20) ANS**

Mme la conseillère Louiselle Rioux donne un avis de motion à l'effet que le futur règlement 443 modifiant le montant de l'emprunt autorisé par le règlement numéro 438 pour le porter à 2 074 500 \$ en raison de la subvention versée sur une période de vingt (20) ans sera présenté lors d'une séance subséquente et dépose par le fait même le projet de règlement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2020-11-240 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 444 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 711 700 \$ ET UN EMPRUNT DE 3 511 700 \$ POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE ET DIVERS TRAVAUX DANS LES RANGS BELLEVUE ET SOCIÉTÉ EST**

Mme la conseillère Nancy Gagné donne un avis de motion à l'effet que le futur règlement 444 décrétant une dépense de 3 711 700 \$ et un emprunt de 3 511 700 \$ pour les travaux de pavage et divers travaux dans les rangs Bellevue et Société Est sera présenté lors d'une séance subséquente et dépose par le fait même le projet de règlement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-11-241

**RÉSOLUTION - APPROBATION DES TRAVAUX DE VOIRIE RÉALISÉS  
DANS LE CADRE DU PROGRAMME PPA-CE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

Sur la **PROPOSITION** de M. le conseiller Frédéric Bastille,  
Il est unanimement **RÉSOLU** et adopté

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu approuve les dépenses d'un montant de 44 377.54 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENT**

**QUESTIONS DU PUBLIC**

Non applicable.

2020-11-242

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Louiselle Rioux  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la séance soit levée. Il est 20h17.

\_\_\_\_\_  
Alain Bélanger,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Daniel Dufour,  
Directeur général